

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

BELMONT-SAINTE-FOI

Étaient présents : Sylviane TISON - Frédéric BRUGIDOU – Myriam CROUZAL - Béatrice GINIBRE – Charles-Louis ALIBERT-SENS – Thierry ROMANET – Carine LEFRANC – Gilles MAUPIN – Lilian MARTY – Alban Saint-Martin

Absente excusée : Ornella BIAU - **Secrétaire de séance :** Béatrice GINIBRE

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Madame La maire avant de soumettre à l'approbation du conseil le compte-rendu indique qu'une rectification doit être apportée. Lors du dernier conseil Thierry Romanet a proposé que l'on organise en 2023 une journée citoyenne, ce n'était pas en tant que Président du Comité des fêtes mais dans le cadre de son mandat de conseiller municipal.

Cette précision étant faite, Madame la maire soumet à l'approbation des membres du conseil le compte-rendu de la réunion précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame la maire fait une information quant aux nouvelles dispositions en place depuis le 1^{er} juillet 2022 dans le cadre de la rédaction des procès-verbaux des organes délibérants et la mise en place d'une liste des délibérations. Elle propose que les délibérations (détaillées ci-dessous et pour les prochaines séances) soient publiées sur le site internet de la Mairie.

DELIBERATIONS

1°) Délibération n° 16-2022 du 7/11/2022 - Virement de crédits de 300 euros – décision modificative n° 2

À la suite de l'information communiquée par Madame la maire concernant cette délibération, elle soumet à l'approbation des membres du conseil municipal cette proposition. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2°) Délibération n° 19-2022 du 7/11/2022 – Budget : mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement

À la suite de l'information communiquée par Madame la maire concernant cette délibération et des décisions prises lors du conseil communautaire de la CCPLL le 20/10/2022, elle soumet à l'approbation des membres du conseil municipal cette proposition. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3°) Délibération n° 18-2022 du 7/11/2022 – Désignation d'un correspondant incendie/secours

À la suite de l'information communiquée par Madame la maire concernant cette délibération et à la lettre de Madame la Préfète, elle présente les actions inhérentes à la fonction de correspondant incendie et secours. Après échanges entre les membres du conseil il est proposé de désigner 2 conseillers : Frédéric Brugidou, 1^{er} adjoint et Lilian Marty, conseiller municipal. Madame La maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal cette proposition. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame la maire communique des informations suite à l'incendie qui s'est produit sur la commune fin août. Elle indique qu'une délégation d'habitants inquiets a été reçu à la mairie en septembre et que les administrés concernés par l'entretien de leurs parcelles ont été reçus ou ont reçu un courrier officiel (lu lors de cette séance) pour les informer de leurs responsabilités dans le cadre du nettoyage des parcelles. Suite à cette information, et en accord avec les membres du conseil municipal, Madame la maire fera une information écrite et adressée à tous les habitants en tout début d'année 2023 pour rappeler les règles obligatoires en la matière et les possibilités d'entretien.

4°) Délibération n° 17-2022 du 7/11/2022 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

À la suite de l'information communiquée par Madame la maire concernant cette délibération précisant que les autres communes où travaille également le secrétaire de mairie de notre commune, ont pris cette décision. Le référentiel M57 assouplit les règles budgétaires déjà en place pour les régions laissant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Elle soumet à l'approbation des membres du conseil municipal cette proposition. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

MISE EN PLACE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame la maire informe le conseil municipal de la lettre adressée par Madame la Préfète concernant la mise en place (d'ici 2 ans à compter du 07/10/2022) d'un PCS conformément à la Loi 2021-1520 du 25/11/2021 précisant par l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un PCS. Elle présente les grandes lignes du plan et l'organisation pour sa mise en place. Au regard des informations données dans le guide pratique d'élaboration et de la complexité de l'élaboration, Thierry Romanet interpelle madame la maire en demandant si la CCPLL ne pourrait pas accompagner les communes pour cette mise en place en créant un « tronc commun » en s'appuyant sur les PCS déjà existants. Madame la maire précise qu'elle portera ce sujet au prochain conseil communautaire du 17 novembre. Elle indique que pour elle, il serait évident que la CCPLL puisse encadrer ce sujet. Elle va contacter également les communes du territoire qui ont déjà mis en place un PCS. Un exercice en situation réelle est programmé par la Préfecture est programmé début décembre pour les communes déjà dotées de ce dispositif.

PHOTOVOLTAÏQUE – ECLAIRAGE PUBLICQUE

Photovoltaïque : Madame la maire indique que suite aux informations données lors du conseil du 12/09, la convention d'études avec Territoire d'Energies va être signée, Thierry Romanet l'ayant examinée et que la démarche sera présentée par le responsable d'étude de T.E. à l'un des conseils de début d'année.

Eclairage publique : Thierry Romanet fait un point sur le projet en cours depuis 2 ans (changement de 5 ampoules + 2 nouveaux points lumineux) devrait être réalisé en novembre. Il fait également une information suite à la réunion annuelle organisée par ENEDIS et TERRITOIRE D'ENERGIES qui s'est tenue le 13 octobre dernier. TE46 a indiqué que le prix de l'énergie va augmenter de 1,5 à 2 pour les communes qui sont dans le groupement d'achat. Un échange a lieu entre les membres du conseil pour savoir l'utilité ou non de quitter le groupement et ses conséquences sachant que la situation énergétique actuelle est très fluctuante. En cas de coupure sectorielle, les habitants pourront être prévenu 24 heures avant la coupure. Un site permet une inscription pour être alerté : <https://www.moncowatt.fr/>.

Pour 2026, une cartographie du département va être mis en place en vectoriel et par radar. Le projet servira à tous les corps de métiers pour les divers réseaux. Thierry Romanet indique également que TE46 a mis en place un service pour aider à mettre en place les dossiers « certificat énergie » sur les travaux liés à l'économie d'énergie. Madame la maire lui demande de transmettre les coordonnées de la personne à contacter.

VOIRIE

Sécurisation de la RD42 : Madame la maire indique que le dossier doit être présenté avant le 22 décembre pour bénéficier de la dotation DETR qui peut être de 30%. Il faut donc affiner le projet et les choix quant aux dispositions mises en place (dos d'âne/chicanes etc..) pour réduire la vitesse et sécuriser la RD42 en bas du bourg et sur Labarthe. Madame la maire demande à Frédéric Brugidou et Thierry Romanet de se charger de ce dossier et de regrouper des devis afin de présenter un dossier. Thierry Romanet va contacter le Département avec lequel il est en contact. Madame la maire va interroger la gendarmerie pour préciser les options les plus efficaces sur le sujet.

Voirie : Frédéric Brugidou en charge de la voirie fait un point sur l'avancement ou non des travaux en particulier les travaux devant être accomplis par la CCPLL. Un devis a été par ailleurs fait pour la réhabilitation d'un chemin pour donner l'accès à la maison d'une administrée. Le coût s'élève à deux mille six cents euros sans compter le coût de l'élagage sur le même chemin. Dans le cadre de la réhabilitation de ce chemin s'ajoute un dossier d'urbanisme quelque peu délicat. Madame la maire indique qu'un rendez-vous a été pris avec les dépositaires du dossier, elle sera accompagnée par le 1^{er} adjoint compte tenu du contexte afin d'éviter toute complication à venir.

PLUi

Madame la maire a participé à Vaylats le 26/10 à une réunion PLUi à laquelle participaient les services de l'état : DDT – SCOT – PNR. Après les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) des ajustements et autres doivent avoir lieu sur certaines communes sachant que les réglementations sur l'environnement sont très présentes pour l'élaboration du PLUi. La commune rentre dans les critères imposés quant à son urbanisation. Les communes devraient recevoir les coûts financiers liés à la mise en place des réseaux (électricité/eau etc...) dans le cadre des nouvelles zones urbanisées.

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Madame la maire informe le conseil qu'elle a contacté le service du SDIS en charge de ces formations. Il est décidé d'organiser une session 2^{ème} quinzaine de janvier 2023. Madame la maire indique que les sessions sont de 12 participants. La session se déroulera un samedi matin. 6 conseillers sont intéressés pour participer. Madame le maire proposera donc 6 places aux habitants.

INFORMATIONS GENERALES

Ateliers numériques : pour donner suite aux différents mails que Madame la maire a envoyé aux membres du conseil, elle précise que le premier atelier se tiendra le jeudi 10/11 à 14h. salle des fêtes Micocoulier. Ces ateliers sont au nombre de 4. Pour le jeudi 17/11, Madame le maire étant en réunion toute la journée, elle demande à la 2^{ème} adjointe Myriam Crouzal d'assurer l'accueil des participants. Elle distribue des flyers aux conseillères/conseillers afin qu'ils les diffusent aux personnes susceptibles d'être intéressées par cette démarche.

Dépôts de Plainte pour déchets : Madame la maire rappelle le dépôt de plainte fait pour dépôts de déchets dans les containers de Labarthe, déchets destinés à la déchetterie. La plainte a été classée pour hors délai.

Site Internet : Charles-Louis Alibert-Sens présente les statistiques (un an d'existence) et commente le document remis aux membres du conseil. Une bonne évolution et des chiffres de visite très positifs depuis son ouverture. Une réussite pour l'équipe qui a mis en place le projet et surtout pour sa mise à jour très suivie. Madame la maire indique que la Mairie reçoit des messages déposés sur le site.

11 Novembre et Noël : Madame la maire remercie Alban Saint-Martin pour avoir installé les drapeaux au Monument afin de la pavoiser pour le 11 novembre. Madame la maire demande à Myriam Crouzal d'organiser la traditionnelle décoration de Noël autour de la Mairie et de l'abri bus de Labarthe. Elle propose que cette action se fasse le samedi 03 décembre. Myriam Crouzal adressera un mail aux membres désireux de participer.

Réunion CTG (politique sociale du territoire) : Myriam Crouzal fait un point suite à la réunion qui s'est tenue le 11/10 à Vaylats. Il s'agit d'une action intercommunale et communale. Suite aux ateliers qui avaient été mis en place il y a plusieurs années dans le cadre du projet de territoire, il y a eu plusieurs actions concrètes : épicerie aide alimentaire, petite enfance, handicap, trait d'union pour le 3^{ème} âge, listing d'organismes d'aide etc. Carine Lefranc précise qu'en sa qualité de déléguée à l'action sociale, elle reçoit les informations. Madame la maire indique que Stéphanie JACQUEZ en charge de la CTG à la CCPLL a adressé un mail à l'ensemble des conseils municipaux le 7/11 avec le compte-rendu de cette réunion.

Réunion SIFA : Madame la maire remet à Gilles Maupin délégué Sifa, la prochaine convocation à la réunion du syndicat. Il indique qu'il ne reçoit aucun compte-rendu des réunions. Madame le maire va s'en inquiéter et il indique que la SPA a mis en place des bons pour la stérilisation des chats qui deviennent un vrai problème compte tenu de leur multiplication. Madame le maire demande à Gilles de se renseigner sachant qu'elle eu connaissance de cette initiative au cabinet vétérinaire de Lalbenque. Sur un autre sujet, Charles-Louis indique qu'il ne reçoit pas les comptes-rendus de réunion du Sesel. Madame la maire vérifiera également.

Prochaines dates à retenir : Conseil municipal le 19 décembre – Madame le maire indique qu'une photo de groupe sera prise pour illustrer la carte de vœux et invitation à la traditionnelle cérémonie de la Galette des Rois. Celle-ci se tiendra le dimanche 8 janvier, la dernière cérémonie s'étant tenue en janvier 2020 et n'a plus eu lieu compte tenu de la pandémie Covid

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.